



Déclaration de politique générale

Madame le Recteur, mesdames et messieurs les membres de la CAPA,

L'accès au grade de professeur agrégé hors classe est régi par la note de service n° 2015-212 du 17-12-2015 qui indique dans ses orientations générales :

« Vous veillerez en conséquence à reconnaître la valeur professionnelle des professeurs agrégés les plus expérimentés et les plus qualifiés. (...) Tous les professeurs agrégés dont la valeur professionnelle est reconnue ont vocation à bénéficier de cet avancement avant la fin de leur carrière. »

Cette année, dans notre académie, toutes les appréciations « Exceptionnel » sont attribuées à des collègues au 11^{ème}, 10^{ème} échelons mais force est de constater que la répartition des avis pose problème.

Les chefs d'établissement attribuent 36% des avis "très favorable" à des promovables au 7^{ème}, 8^{ème} ou 9^{ème} échelons et les inspecteurs 27% alors que ces collègues n'ont aucune chance de promotion. Nous constatons aussi que les corps d'inspections n'ont pas distribué les 20% d'avis "très favorable" autorisés par la note de service. Selon nos calculs, 9 avis supplémentaires peuvent être attribués.

Ces choix privent de possibilité de promotion des agrégés qui ont parcouru la totalité des échelons de la classe normale et pénalisent l'ensemble des collègues. Nous demandons une autre méthodologie de travail mettant en avant, en premier lieu, l'échelon des collègues, puis l'ancienneté dans cet échelon, toutes disciplines confondues.

Les crispations et les colères suscitées par la réforme du collège n'amenuisent en rien l'engagement de nos collègues au quotidien et dans la durée pour les valeurs de la République et sa jeunesse. Ils attendent en retour des perspectives de carrière dignes.

Merci de votre attention,